

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT

JEUDI 11 MARS 2021

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 25 février 2021.

B. CENTRE DE SERVICES LOCAUX ET SERVICES À DOMICILE

1. Centre de services locaux et services à domicile - Centre de services locaux - services consultatifs

Le bureau permanent prend acte de l'accord de coopération de l'accord de coopération entre Wommel, Grimbergen, Londerzeel, Meise et Kapelle-op-den-bos, Logo Zenneland et Primary Care Zone Region Grimbergen vzw, afin de développer un travail local de prévention autour de la santé

C. SERVICE SOCIAL

1. Service social - Agrément - concept «babytheek»

Le bureau permanent convient en principe que les services sociaux étudient le concept de " babytheek " en vue de sa mise en œuvre à Wommel

2. Service social - Notification - Accord de coopération PIN vzw

le bureau permanent prend acte de l'accord de coopération avec l'asbl PIN, l'administration communale et le conseil d'administration du CPAS de Wommel pour l'organisation du projet " une approche en chaîne coordonnée vers l'intégration pour les résidents ayant des besoins linguistiques et d'intégration "

3. Service social - Agrément - embauche sur le marché du logement privé et sous-location (temporaire) à des groupes cibles vulnérables

Le bureau permanent se déclare en principe d'accord avec la proposition de location sur le marché du logement privé, sous réserve de la possibilité de transférer le contrat de location au groupe cible

4. Service social - Agrément - location d'unités résidentielles Résidente Geurts

le bureau permanent accepte l'embauche temporaire ad hoc de groupes cibles spécifiques dans la Résidente Geurts via le service social pour une période de 6 mois

5. Service social - Agrément - formation de l'organisation «quoi après l'école secondaire»

le bureau permanent approuve l'offre de l'asbl Open Context concernant la formation `` quoi après l'enseignement secondaire " d'un montant de 2162 €

6. Service social - Approbation - augmenter l'intervention Rap au projet Stapkantoor 'Vital'

l'agence permanente accepte l'augmentation de la contribution (de 150 € à 320 €) dans le cadre du Rap op StapKantoor pour le projet 'Vital'

D. SERVICE FINANCIER

E.

1. Service financier - Huissier de justice de collaboration Gehubru

Le bureau permanent décide de mettre fin à la collaboration avec l'association des huissiers de justice Gehubru pour le recouvrement des arriérés d'impôts et non fiscaux.

Le bureau permanent décide de nommer une association d'huissiers Gehubru pour collecter les arriérés d'impôts et non fiscaux.

2. Service financier - Règlement des dépenses personnelles et communales des résidents de la Résidence 2020 - notification

Le bureau permanent prend acte des prix utilisés pour facturer les charges personnelles aux résidents sur la base des prix suivants:

- eau: 5,05 € par m³ HTVA
- gaz: 0,09 € par unité hors TVA
- électricité: 0,18 € par kWh hors TVA

Le bureau permanent prend acte des tarifs pratiqués pour la répercussion des charges communes sur les résidents sur la base des tarifs suivants:- flat type 1:€ 131,72 par mois TVA comprise

- appartement type 2: 96,73 € par mois TTC
- appartement type 3: 111,83 € par mois TTC
- appartement type 4: 111,83 € par mois TTC
- appartement type 5: 96,73 € par mois TTC
- appartement type 6: 125,45 € par mois TTC

1. PATRIMOINE

3. patrimoine - Design de mobilier d'intérieur individuel du Campus de l'action sociale.

Le bureau permanent a chargé le collectif de courtiers «Onbetaalbaar», Bomastraat 35 à Gand, de concevoir l'aménagement de la cafétéria, de la bibliothèque et de la salle d'attente du Campus de l'action sociale.

A. POLITIQUE ET ORGANISATION

3. Politique et organisation - Ordre du jour d'approbation de la réunion du Conseil du CPAS du 24 mars 2021

Le bureau permanent a accepté de mettre les points proposés à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 24 mars 2021

3. Politique et organisation - Approbation du démarrage de la procédure d'achat d'un système commun de tenue de registres - y compris les spécifications et les estimations - pour la commune et le CPAS de Wemmel

Le bureau permanent approuve le démarrage de la procédure d'achat d'un système d'archivage commun

3. Politique et organisation - Providentia - Assemblée générale 6 mai 2021 - numérique

A. PERSONNEL

1. Personnel - Rapport de Haut Comité de consultation 25/02/2021

Connaissance du rapport du HOC du 25/02/2021 et des réponses aux questions qui ont d'abord été traitées par le collège du bourgmestre et des échevins.

2. Personnel - Rapport du Comité spécial de négociation 25/02/2021

Connaissance du rapport du BOC du 25/02/2021 et des réponses aux questions qui ont d'abord été traitées par le bourgmestre et les échevins

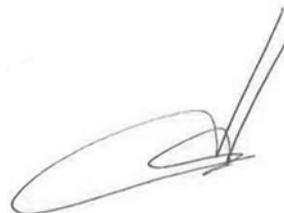
1. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
2. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
3. Service social - Autre assistance
4. Service social - Droit à l'intégration sociale
5. Service social - Salaire vital équivalent
6. Service social - Initiative d'accueil local
7. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
8. Service social - Emploi article 60§7
9. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
10. Service social - Bureau de location sociale
11. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.